

Règlement numéro 543-2

Établissant les tarifs des différents services de la Municipalité

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent à la Municipalité de Saint-Anicet d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie des biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QUE le règlement #543 établissant les tarifs des différents services rendus par la Municipalité a été adopté le 10 juin 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux Annexe A et Annexe B du règlement #543-1 soit pour clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification; au règlement #543 établissant les tarifs des différents services de la Municipalité.

ATTENDU QU'UN avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 4 mars 2024 ;

ATTENDU que des modifications ont été apportés à la section « Urbanisme » de l'Annexe A, page 7 en ajoutant la section « Urbanisme conciliateur et arbitre matière agricole » ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 543-2 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ADMINISTRATION

L'article 5 du règlement 543 fait mention de la phrase suivante :

• Le présent règlement autorise le conseil à modifier les tarifs par voie de résolution.

Celle-ci doit être modifié par :

• Le présent règlement n'autorise pas la modification des tarifs par voie de résolution.

ARTICLE 3 ANNEXES

Les annexes A et B du règlement 543-1 sont remplacées par les annexes A et B ci-dessous.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur au 2 avril 2024.

Gino Moretti

Maire

Denis Lévesque

Directeur général et Greffier-trésorier

ANNEXE « A »

SERVICES ADMINISTRATIFS		
<u>OBJET</u>	TARIFICATION	RECOMMANDATION
AUTHENTIFICATION		
Authentification de documents et assermentation	Gratuit	
Certificat de vie et de résidence	Gratuit	
Certificat ou attestation signée par la direction	Gratuit	
Toutes photocopies se rapportant à ces documents	Gratuit	
Politique de recouvrement de taxes : Frais de perception - Mise en demeure Frais de perception - Coût du courrier recommandé	20 \$ Coût réel Coût de la MRC	
Vente pour taxes avec la MRC	applicable au dossier du contribuable	
Recouvrement de taxes chez l'avocat : Honoraires et frais pour procédures judiciaires subséquentes	Coût réel + 15%	
Document signifié par huissier	Coût réel	
Frais pour chèque sans provision	20 \$	
Retour de chèque pour les décès et chèque sans signature	Gratuit	
Courrier recommandé	Coût réel	
Copie de compte de taxes, confirmation de taxes, projet de certificat, certificat d'évaluation, rôle d'évaluation, matrice graphique et plan de rue	0,50 \$	
Copie règlements municipaux	0,50 \$ /feuille ou 35 \$ maximum	-
Rapport financier	5 \$	
Recherche au centre d'enquête	Coût réel chargé au citoyen	- Address
Recherche de documents dans les boîtes dans la voûte (Vieux documents)	45 \$ / h (minimum pour 1 heure de recherche + les frais de photocopies, sur demande écrite et payée d'avance)	
Tous documents transmis par la poste	Coût réel + les frais de photocopies et les frais de poste	
Tous documents transmis par courriel	Gratuit	***************************************
Photocopie recto ou recto/verso :	0,25 \$ / noir et	
Pour particulier	blanc 0,50 \$ / couleur	
Photocopie recto ou recto/verso : Pour des organismes de la Municipalité	Gratuit/Noir et blanc 0,15 \$ couleur 0,10 \$ couleur quand l'organisme apporte son papier	

Télécopie : Pour particulier	1 \$ + 0,25 \$ /page	
Pour les organismes de la Municipalité	suivante	
Plastification:	Gratuit	
Pour particulier Pour les organismes de la Municipalité	2 \$ le pied 1 \$ le pied	
Reproduction de clé pour locaux municipaux	Coût réel	
LOISIRS		
Drapeau	Coût réel	
Plaque pour auto	5\$	
Épinglette et/ou écusson des pompiers : En personne Par le poste	5 \$ 10 \$	
Inscription au camp de jour	Selon le tarif établi par la Municipalité ou selon les ententes intermunicipales	
BIBLIOTHÈQUE		
Communiquer directement avec la bibliothèque		
LOCATIONS	I	
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (PARTICULIER)	050 Ф /	
(UN DÉPÔT DE 50 \$ ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION SONT NÉCESSAIRES AFIN DE CONFIRMER VOTRE LOCATION)	350 \$ (cuisine incluse) + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	Pour aucune considération, une activité qui était déjà
Pour les résidents de Saint-Anicet seulement	100 \$ (cuisine	programmée ne sera déplacée pour des
Le centre est offert gratuitement la veille si disponible Lors de décès pour les résidents de Saint-Anicet Lors de décès pour les non-résidents, mais que la messe ou la mise en terre a lieu à Saint-Anicet	incluse) +20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	funérailles
Location de nappes : résident et non-résident	15 \$/par nappe	
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ)	Gratuit	1000
(UN DÉPÔT DE 20 \$ ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION SONT NÉCESSAIRES AFIN DE CONFIRMER VOTRE LOCATION)	Par contre un dépôt de 20 \$ est exigé par évènement en argent et/ou chèque lors de la	Pour aucune considération, une
Pour les organismes de la Municipalité Le centre est offert gratuitement la veille si disponible	réservation, si annulation de la location sans avertissement 24 h d'avance on encaisse le 20 \$	activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
Location de nappe	15 \$/par nappe	

LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL (PARTICULIER)		
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL : (UN DÉPÔT DE 50 \$ ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION SONT NÉCESSAIRES AFIN DE CONFIRMER VOTRE LOCATION) Pour les résidents de Saint-Anicet seulement	150 \$ + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé	Pour aucune considération, une activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
La salle est offerte gratuitement la veille si disponible au moment de venir chercher la clé. Lors de décès pour les résidents de Saint-Anicet Lors de décès pour les non-résidents, mais que la messe où la mise en terre à lieu à Saint-Anicet Location de nappes : résident et non-résident	50 \$ + 20 \$ dépôt en argent et/ou chèque pour la clé 15 \$/par nappe	
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL	71074	
(ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ)	Gratuit	
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL : (UN DÉPÔT DE 20 \$ ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION SONT NÉCESSAIRES AFIN DE CONFIRMER VOTRE LOCATION) Pour les organismes de la Municipalité La salle est offerte gratuitement la veille si disponible au moment de venir chercher la clé. Location de nappes LOCATION DES SALLES POUR LES FORMATEURS	Par contre un dépôt de 20 \$ est exigé par évènement en argent et/ou chèque lors de la réservation, si annulation de la location sans avertissement 24 h d'avance on encaisse le 20 \$	Pour aucune considération, une activité qui était déjà programmée ne sera déplacée pour des funérailles
QUI EXIGENT DES FRAIS		Ces activités n'ont
(UN DÉPÔT DE 20 \$ ET LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION SONT NÉCESSAIRES AFIN DE CONFIRMER VOTRE LOCATION)	Gratuit + Dépôt de 20 \$ pour la clé si c'est un prêt de clé à long terme	pas pour but de générer des revenus pour la Municipalité, mais plutôt d'offrir une variété d'activités pour les citoyens
SERVICE INCENDIE		
Rapport d'enquête incendie (rapport d'évènement/accident/feu)	50 \$	
Pour tout autre frais, communiquer avec le Service Sécurité Incendie		76.07

URBANISME		
Permis de colportage	30 \$ /permis valide pour 15 jours	Voir règlement #498
Enregistrement de chien	Selon le contrat avec le service animalier	
Médaille de remplacement	Selon le contrat avec le service animalier	
Attestation lettre de conformité d'installation septique	Gratuit	1,1000

Demande de modification d'un règlement d'urbanisme : Etude de la demande	10 Marie 10	
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI): Ettude de la demande Avis, affichage, etc. Dérogation sans frais lorsque l'objet de la demande résulte d'une erreur administrative Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de rhangement d'usage conditionnel Eriretien de traitement teritaire avec désinfection par rayonnement UV Capsule de fluorescéine Sos Permis non-payé après 3 mois Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce Industrie Bâtiment public ou institutionnel COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire - grange - los serve - lo	Etude de la demande Règlement et avis	1 200 \$
résulte d'une errou administrative Demande de dérogation mineure (DM) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de changement d'usage conditionnel Entretien de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV Capsule de fluorescéine 5 \$/10 Mesurage de boues/Fosse septique 50 \$ Permis non-payé après 3 mois Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 100 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bătiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Délivrance c: - creusée - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiment agricole : - complémentaire - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BATIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BATIMENT - grange - lou \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BATIME CONSTRUCTION - EXISTANTE - Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications - Habitation unifamiliale, chalet - 30 \$	d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : Étude de la demande	500 \$
Demande de changement d'usage conditionnel 300 \$ Entretien de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV Capsule de fluorescéine 5 \$/10 Mesurage de boues/Fosse septique 50 \$ Permis non-payé après 3 mois Faire une facture Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots 5 \$ 4 to un supplémentaire COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré 100 \$ Bâtiment agricole : - complémentaire - grange - 100 \$ Piscine : - creusée - hors terre 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR DIME CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	résulte d'une erreur administrative Demande de dérogation mineure (DM) Demande de plan d'implantation et d'intégration	,
Capsule de fluorescéine Mesurage de boues/Fosse septique Permis non-payé après 3 mois Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre -hors terre 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	Demande de changement d'usage conditionnel Entretien de traitement tertiaire avec désinfection par	300 \$
Mesurage de boues/Fosse septique Permis non-payé après 3 mois Faire une facture Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce Industrie 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 100 \$ 200 \$ - 5 \$ 200 \$ - 5 \$ 200 \$ - 5 \$ 200 \$ /gratuit 100 \$ 200 \$ /gratuit		
Permis non-payé après 3 mois Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BĂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange -lou \$ 9 pour un bâtiment public en complémentaire identique Bâtiment agricole : - creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$ 30	•	·
Permis de lotissement pour 4 lots maximum 25 \$ Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange -lous		
Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Maison mobile 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 10 \$ 200 \$ //gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal principal principal situent + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique Bâtiment agricole : - complémentaire - grange - 100 \$ Piscine : - creusée - 25 \$ 10 \$ COUT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 25 \$ 10 \$		
Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire Bâtiment agricole : - complémentaire - grange Piscine : - creusée - hors terre - hors terre - hors terre Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 25 \$ du lot supplémentaire 100 \$ \$ 5 \$ du lot supplémentaire 100 \$ \$ 300 \$ \$ 5 \$ du lot supplémentaire 100 \$ \$ 30 \$ / gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment te identique 25 \$ 100 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications	Fermis de loussement pour 4 lots maximum	
NEUVE Délivrance d'un permis de construction Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet 100 \$ Maison mobile 100 \$ Commerce 150 \$ Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux Bâtiment public ou institutionnel 150 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 150 \$ 30 \$ ygratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 100 \$ 100 \$	Permis de lotissement prévoyant plus de 5 lots	5 \$ du lot
Habitation unie, bi et multifamiliale, chalet Maison mobile Commerce Industrie Industrie Bâtiment public ou institutionnel COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 150 \$ 30 \$/gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment principal bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 30 \$ 100 \$ 25 \$ 100 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet	NEUVE	
Commerce Industrie I		100 \$
Industrie 200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des travaux	Maison mobile	100 \$
Bâtiment public ou institutionnel COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 150 \$ 30 \$/gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 30 \$ 100 \$ 25 \$ 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet	Commerce	150 \$
COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$ pour un bâtiment supplémentaire identique 30 \$ pour un bâtiment supplémentaire supplémentaire identique 30 \$ 100	Industrie	1 000\$ du coût
COUT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE Bâtiments complémentaires 13m² et plus Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange Piscine : -creusée -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet lorsque pris en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal 30 \$ pour un bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 30 \$ 100 \$	Bâtiment public ou institutionnel	150 \$
Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire supplémentaire identique Bâtiment agricole : - complémentaire - grange 100 \$ Piscine : - creusée - hors terre 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	COMPLÉMENTAIRE	lorsque pris en même temps qu'un permis pour
Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré Bâtiment agricole : - complémentaire -grange -grange -grange -hors terre COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet bâtiment + 5 \$ par bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire identique 30 \$ 100 \$ 25 \$ 10 \$	Dauments complementaires 13m² et plus	principal
Bâtiment agricole : - complémentaire -grange 100 \$ Piscine : -creusée -hors terre 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$ 100 \$	Bâtiments complémentaires dans le cas d'un projet intégré	bâtiment + 5 \$ par bâtiment supplémentaire
Piscine: -creusée 25 \$ -hors terre 10 \$ COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	-	30 \$
COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	Piscine : -creusée	25 \$
Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications Habitation unifamiliale, chalet 30 \$	COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION	ΙΟΨ
	Permis d'agrandissement, de réparation ou de	
Chaque logement supplémentaire 30 \$	Habitation unifamiliale, chalet	30 \$
	Chaque logement supplémentaire	30 \$

		T
Maison mobile	30 \$	}
Commerce	50 \$	
Industrie	50 \$:
Bâtiments complémentaires assujettis	30 \$	
Bâtiment agricole	30 \$	
Public ou institutionnel	50 \$	
ÉMISSION DE TOUT CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Déplacement de toute construction, à l'exception des bateaux	20 \$	
Démolition	15 \$	
Construction, installation ou modification de toute enseigne	10 \$	
Installation ou modification d'une installation septique	50 \$ Gratuit lorsque pris en même temps qu'un permis de construction neuve	
Installation d'un puits	Gratuit	100
Ajout d'usage, changement d'usage ou de destination d'un immeuble	25 \$	
Travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai et de déplacement d'humus ou d'aménagement paysager	25 \$	
Travaux ou occupation en milieu riverain (incluant l'aménagement de quai)	25 \$	
Construction et usages temporaires	Gratuit	
Travaux de stabilisation de rives	20 \$	
	20 \$	70071
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre	111111111111111111111111111111111111111	
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole	10 \$	
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel	10 \$	
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel Coupe forestière et coupe totale	10 \$ 100 \$ 100 \$	
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel Coupe forestière et coupe totale Abattage d'arbres Projet intégré Certificat d'occupation	10 \$ 100 \$ 100 \$ Gratuit	
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel Coupe forestière et coupe totale Abattage d'arbres Projet intégré Certificat d'occupation Utilisation d'une roulotte à des fins récréatives sur un terrain ayant une maison de type unifamiliale isolé	10 \$ 100 \$ 100 \$ Gratuit 200 \$	Voir Règlement 30
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel Coupe forestière et coupe totale Abattage d'arbres Projet intégré Certificat d'occupation Utilisation d'une roulotte à des fins récréatives sur un terrain ayant une maison de type unifamiliale isolé Utilisation d'une roulotte comme habitation pour travailleurs agricoles	10 \$ 100 \$ 100 \$ Gratuit 200 \$ 500 \$	Voir Règlement 30
Travaux de stabilisation de rives Coupe d'arbres dans une rive en zone autre qu'agricole Demande d'autorisation d'un usage conditionnel Coupe forestière et coupe totale Abattage d'arbres Projet intégré Certificat d'occupation Utilisation d'une roulotte à des fins récréatives sur un terrain ayant une maison de type unifamiliale isolé Utilisation d'une roulotte comme habitation pour	10 \$ 100 \$ 100 \$ Gratuit 200 \$ 500 \$ 25 \$/roulotte	Voir Règlement 30

URBANISME CONCILIATEUR ET ARBITRE MATIÈRE AGRICOLE		
Ouverture de dossier	345 \$	
Travail et démarches de la personne désignée	70 \$ / heure	
Déboursés divers	Coût réel	
Frais de déplacement	Selon le taux établi par résolution	

ANNEXE « B »

ODUT		
<u>OBJET</u>	TARIFICATION	RECOMMANDATIC
BACS		
Bac d'ordure – 240 litres :	100 \$	Voir règlement #357
Bac de recyclage –360 litres	100 \$	
Livraison d'un set de bac lors d'une nouvelle	150 \$	
construction Taxes d'ordures :		
Lors de la livraison d'un set de bacs et/ou conteneur, charger la taxe d'ordure au prorata* des mois restants de l'année en cours Lors de l'annulation d'une taxe d'ordures ou taxes au logement pour des bacs et/ou conteneur rembourser au prorata* des mois restants de l'année en cours		Facturer selon la requête
PRORATA* : N'est utilisé que dans une nouvelle facturation de taxes d'ordures en cours d'année ou remboursement de celle-ci		
Pour les commerces (surtout pour la période estivale) qui ne peuvent recevoir un conteneur sur leur terrain : .ivraison de bac (s) supplémentaire(s)	32,50 / mois chacun *Jusqu'à concurrence de 750 \$ maximum / an	Propriétaire doit é faire la demande pécrit. L'aviser de nouveaux frais.
Pour toute personne demandant un 2º bac d'ordures	300 \$	Propriétaire doit e faire la demande pa écrit. L'aviser de nouveaux frais.
ac de compost :	3154	
Bac de comptoir e bac de compostage e bac de comptoir		À être déterminé lors du début de la collect des matières organiques
AISSEZ-PASSER		
aissez-passer pour le site de matériaux secs	Un laissez-passer	L'ancien et le nouvea
Selon le tarif actuel, les terrains vacants ont droit à un aissez-passer gratuit)	gratuit par année selon le nombre de taxes d'ordures facturées au compte de taxes	propriétaire ont droit un laisser-passe gratuit par année
	Trois laissez-passer gratuits par année par conteneur	À familie
aissez-passer suivant	30 \$/chacun À payer avant utilisation	À facturer si le citoye se présente san laissez-passer

Branchement à l'égout	Contait	
Stationer a regout	Gratuit	*
ÉQUIPEMENT		1
Prêt de cage au citoyen de la Municipalité Maximum de 2 cages à la fois	Dépôt de 100 \$ en argent et/ou chèque location pour 2 semaines, on encaisse l'argent si la cage est brisée ou abîmée	Rapporter la cage brisée pour ravoir l'argent du dépôt
Tarification pour prêt d'équipements	Dépôt et/ou chèque 100 \$ le morceau pour un équipement d'une valeur de 500 \$ et moins ; 200 \$ le morceau pour un équipement d'une valeur de 501 \$ et plus	
Organisme de la Municipalité	Gratuit	
Coût de chargeur avec opérateur	125 \$/heure	
Coût de camion dompeur avec opérateur	125 \$/heure	
Coût de tracteur à gazon avec opérateur	125 \$/heure	104
Déneigeuse avec opérateur	160 \$/heure	1041
Coût tracteur et faucheuse avec opérateur	125 \$/heure	
Panneau de signalisation, divers équipements	Coût réel + transport + 15% de frais d'administration	100
Travaux effectués par les employés municipaux	45 \$ /heure Minimum 3 heures	
Explication quand on écrit coût réel : Ceci n'inclus pas la TPS et seulement la moitié (½) de la TVQ ; Tant que Revenu Québec applique cette règle pour les municipalités	manual o neures	
ÉVICTION SUITE À UN JUGEMENT		
Gestion, cueillette, transport, entreposage et récupération des biens	Coût réel	

Concernant les tarifs des travaux publics :

Les tarifs inscrits sont pour une semaine régulière de travail d'un opérateur ;

- Les tarifs sont ajustés selon la convention collective pour des travaux exécutés les fins de semaine et/ou les jours fériés.

AVIS DE MOTION : 4 mars 2024 DÉPÔT ET PRÉSENTATION

DU PROJET DE RÈGLEMENT : 4 mars 2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2 avril 2024

RÉSOLUTION : 2024-04-1149 PUBLICATION : 3 avril 2024